Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL44-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Métropole de Lyon
Commune de Bron

BRON
Tradition & Innovation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20241212DEL44

PERSONNEL
Présentation du plan de formation tri-annuel 2025-2027

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL44-DE

Mesdames, Messieurs,

Le plan de formation s'inscrit dans une démarche globale de politique de ressources humaines. Il détermine les priorités et les objectifs stratégiques de développement des compétences et définit le programme d'action de formation sur une période pluriannuelle.

Les employeurs territoriaux doivent établir un plan de formation annuel ou pluriannuel, qui détermine le programme des actions entrant dans le cadre (art. L. 423-3 du Code Général de la Fonction Publique) :

La formation est un des outils de la gestion des ressources humaines : elle permet, parallèlement et de manière complémentaire au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. En ce sens, la Ville veille à contribuer à la qualité du service rendu à l'usager dans une démarche continue de développement des compétences.

Le plan de formation a pour objectif de contribuer à l'évolution professionnelle et à la réalisation des projets professionnels des agents.

Le plan de formation a été élaboré en fonction de la politique de formation définie par les élus et la direction générale d'une part et par le recensement des besoins des agents auprès de chaque direction en fonction de l'évolution souhaitée des compétences d'autre part. Chaque direction a été sollicitée afin de recenser ses besoins spécifiques.

Le document comporte trois parties :
- les fondements organisationnels
- le règlement intérieur de la formation
- le plan de formation.

Le plan s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- **connaissance de l'environnement** : renforcer la compréhension de l'environnement territorial et numérique, ainsi que les compétences de base,

- **prévention des risques professionnels** : former les agents aux risques professionnels et sensibiliser à la santé et à la sécurité au travail,

- **parcours professionnels et mobilité** : encourager les parcours de carrière et la mobilité des agents,

- **accompagnement des métiers** : soutenir les agents et les projets de service dans l'exercice quotidien de leurs missions,

- **transformation du management** : promouvoir l'efficience, renforcer le sentiment d'appartenance, la cohésion et la responsabilisation.

Pour la mise en œuvre de son plan de formation, la collectivité a recours au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ainsi qu'à des organismes de formation extérieurs.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER le plan de formation de la Ville pour la période 2025-2027,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL44-DE

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 16/12/2024
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD